

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 6 juin 2018

Date : Mercredi 6 juin 2018, à 19h30

Lieu : Grande salle de Marly-Cité, 1723 Marly

Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive ;
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique.

Préposé au Procès-verbal :

- M. Nicolas Gex, Secrétaire communale de la Commune de Marly.

Présence :

Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Charles Page, Conseiller communal de la commune d'Avry ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la commune de Belfaux ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la commune de Corminboeuf ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la commune de Fribourg ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la commune de Granges-Paccot ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly.
- M. Gilles De Reyff, Vice-Syndic de la Commune de Givisiez ;
- Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale de la commune de Villars-sur-Glâne.

Délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Jean-Damien Meyer, Commune d'Avry ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- Mme Muriel Besson Gumy, Commune de Belfaux ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Commune de Corminboeuf ;
- M. Christian Vorlet, Commune de Corminboeuf ;
- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- M. Éric Mennel, Commune de Givisiez ;
- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- M. Julien D'Agostini, Commune de Marly ;

- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Daniel Blanc, Commune de Matran
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- Mme Martine Vorlet, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- Mme Antoinette De Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg.

Observateurs :

- M. le Syndic Christophe Pretet, Conseil communal de Grolley ;
- M. le Syndic Pascal Rhône, Conseil communal de La Sonnaz ;
- M. le Syndic Martial Wicht, Conseil communal de Neyruz ;
- M. le Syndic Jean-Luc Kuenlin, Conseil communal de Pierrafortscha.

Mandataires :

- Jacques Blanc, BDO SA :
- Claudine Mügeli, Habilis Conseil SA ;
- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- Etienne Mounir, SEREC Sàrl.

Excusés :

- M. Sébastien Dorthe, Syndic de la Commune de Matran ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2018
 2. Informations du Comité de pilotage
 3. Organisation de l'Assemblée constitutive
 - a. Mandataires externes – Présentation – Informations générales
 - b. Groupes de travail – Méthodologie - Premiers retours
 - c. Concept de communication
 - i. Logo de l'Assemblée constitutive et maquette du site web - Présentation
 - ii. Prochaines étapes
 - d. Règlement d'organisation de l'Assemblée constitutive :
 - i. Proposition de modifications
 - ii. Discussion et décision
 4. Vision du Grand Fribourg
 - a. Présentation des travaux des groupes de travail et du comité de pilotage relatifs à la Vision du Grand Fribourg
 - b. Atelier participatif sur le thème des bénéfices attendus de la fusion
 5. Prochaines démarches
 6. Divers
-

Adoption de l'ordre du jour.

Remerciements aux autorités de Marly pour l'accueil.

Mot du Syndic de Marly, M. Jean-Pierre HELBLING, qui rappelle l'historique et l'esprit du processus de fusion en invitant les membres à aborder les réflexions avec courage et en prenant de la hauteur.

1. Salutation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018

Le procès-verbal est approuvé avec les remerciements à Mme Privet.

2. Informations du Comité de pilotage

Par la voix de M. le Président, le Comité de pilotage (CoPil) fait un bref compte rendu sur différents éléments :

- La volonté du CoPil de faire sienne l'idée exprimée par M. Schmidt lors de la séance inaugurale d'opérer pour les séances de l'Assemblée constitutive un tournus dans les différentes communes du périmètre, ce afin de favoriser les rencontres et les échanges. Il en va de même pour les séances du CoPil et certainement pour les groupes de travail.
- Les rencontres effectuées et prévues par le CoPil avec les différents partenaires. Une importance particulière a été portée à organiser en premier lieu, en date du 24 mai 2018, une rencontre avec les secrétaires et les boursiers communaux des communes du périmètre, à la fois chevilles ouvrières et relais importants dans le processus de fusion. Des rencontres sont notamment prévues avec le Comité Fusion 21 ainsi qu'avec le Conseil d'Etat et les services de l'Etat. Une réunion est prévue avec le Service des contributions pour les questions liées à la fiscalité, pour déterminer les appuis et les analyses pouvant être mis en œuvre. L'Assemblée sera régulièrement informée des points saillants soulevés durant ces rencontres.
- La décision prise en accord avec la Cheffe de la comptabilité de l'Etat (DFIN) que les comptes de la Fusion du Grand Fribourg sont tenus par la Préfecture, dans une comptabilité séparée des finances ordinaires de celle-ci.
- Les frais engagés pour l'Assemblée constitutive, en particulier les adjudications attribuées jusqu'à ce jour, respectent l'enveloppe budgétaire votée par l'Assemblée le 1^{er} février dernier. Trois réserves sont toutefois énoncées, à savoir que dans le rapport de mise sur pied le budget de l'analyse relative aux marchés publics a été légèrement surévalué, que le volet de l'analyse des finances publiques a, à l'inverse, été sous-évalué dans une mesure

comparable et enfin que l'allocation des budgets de communication sera amenée à différer quelque peu entre une année 2018 où les besoins sont supérieurs et une année 2019 où les besoins seront inférieurs et où le budget pourra être déchargé. Il est à noter que ces écarts s'équilibrent et permettent assurément de rester dans le tir.

- Les convocations pour les séances plénières seront dorénavant adressées exclusivement sous forme électronique, conformément à l'art. 35, al. 1 du Règlement d'organisation. Une convocation papier peut toutefois être obtenue en en faisant la demande auprès de la préfecture ou de M. Roeske.
- La plateforme collaborative connaît actuellement des limites et son fonctionnement n'est pas optimal. Des améliorations sont en cours.

3. Organisation de l'Assemblée constitutive

a) Mandataires externes – présentation – information générale

Concernant les experts en fusion et experts en finances publiques, l'Assemblée a voté le 1^{er} février le budget pour la phase stratégique. Une procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée le 5 février 2018 avec un délai au 5 mars 2018 pour le dépôt des offres. Une analyse technique des différentes offres a également été demandée, tâche confiée à M. Yves MENOUD, ancien syndic de Bulle et répondant à l'ACF pour les questions de fusion. Il a été procédé le 7 mars 2018 à l'adjudication des différents mandats.

Pour cette phase stratégique, il y a eu une procédure sur invitation. Quatre entreprises ont été sollicitées : BDO SA, Habilis Conseil SA, Compas Management Services Sàrl, IDHEAP. Les deux premières ont déposé une offre dans les délais, Habilis faisant usage de la possibilité qui était faite de s'adjoindre les services d'un autre partenaire (Serec Sàrl). C'est sur cette base qu'a été effectuée l'adjudication des mandats d'expert en fusion et d'expert en finances publiques.

L'idée est de poursuivre le travail avec les mêmes mandataires pour la suite du projet. Ainsi pour la phase opérationnelle en 2019, conformément aux dispositions réglementaires (art. 9 al. 1 let. H RMP), il est autorisé pour des marchés subséquents de passer par une attribution de gré à gré pour autant que cela ait été prévu dès le départ dans l'appel d'offre, ce qui est le cas.

Dans ce sens, un accord financier global a été trouvé avec les soumissionnaires (BDO, Habilis, Serec) pour un mandat allant jusqu'à la fin du processus, soit pour les phases stratégique et opérationnelle. Cet accord s'inscrit dans le cadre financier 2018 et les prévisions budgétaires pour 2019. Il s'agit toutefois d'un accord de principe sous réserve de son acceptation par l'Assemblée. Un message circonstancié et chiffré sera remis à l'automne à l'Assemblée pour qu'elle se prononce sur le budget permettant l'attribution de gré à gré du mandat à BDO et Habilis et Serec pour la phase opérationnelle. La volonté étant de travailler dans la continuité avec les partenaires.

Concernant le mandat d'expert en communication, il a été confié à M. Xavier PILLOUD de la société Virtù Public Affairs AG. Des mandataires spécifiques sont sollicités pour les aspects particuliers en

matière de communication, tels que Grafix pour l'identité visuelle, Emblematik pour le codage du site, Frank R pour la communication digitale, Julien Chavaillaz pour les photographies des membres.

A préciser que les principes du CoPil dans l'attribution de ces mandats sont de solliciter au moins trois offres et de confier autant que faire se peut ces mandats à des prestataires installés dans le périmètre de la fusion.

b) Groupes de travail – méthodologie – premiers retours

Groupes de travail : La composition des groupes est connue et les travaux ont déjà été initiés. Rappel est fait des quatre principes ayant guidé le CoPil dans la composition des groupes : la concertation, la priorité des souhaits exprimés, la présence d'au moins un représentant par commune et la présence pour chaque membre dans au moins un groupe de travail. Un document de synthèse sera envoyé avec la composition des groupes et la désignation du président et du mandataire.

Un groupe de travail spécifique est mis sur pied pour les questions de l'identité et de l'histoire. C'est le CoPil qui fait office de groupe de travail pour ces aspects.

Méthodologie : Présentation du cadre méthodologique commun pour l'ensemble des groupes de travail, élaboré par M. Jacques BLANC (BDO) en concertation avec le Copil et les autres mandataires (Habilis et Serec). Parole est donnée à M. Jacques BLANC.

M. Jacques BLANC souligne l'importance des réflexions faites au sein des groupes de travail qui doivent définir les contours de la future commune fusionnée. Seuls les groupes peuvent amener les questionnements, sans quoi certains aspects ne seront jamais traités. Des thèmes de réflexion ont été définis et attribués à des groupes dont la mission est de définir les projets qui pourraient être mis en place, la façon d'organiser le territoire ou de mettre en œuvre les prestations. M. BLANC insiste sur la nécessité de s'affranchir de la réalité d'aujourd'hui afin de réellement proposer quelque chose de nouveau.

Mais pour être efficaces, ces réflexions doivent se fonder sur un but. Il s'agit avant tout de définir une vision. La première démarche pour les groupes est ainsi de définir une vision spécifique dans leur domaine de réflexion, puis, plus concrètement, de déterminer comment ce domaine sera touché en fonction de cette vision ? En prenant l'exemple de la proximité, il s'agit de voir dans chacun des groupes ce que cela implique. Pour le groupe « Administration », comment la proximité doit-elle se traduire en termes notamment de personnel communal, de bâtiments, d'organisation du territoire, de mission de la voirie ? Il s'agit ainsi d'envisager l'organisation de la commune en fonction de cette vision.

En parallèle, une analyse financière est nécessaire. Il s'agit d'abord réaliser une projection individuelle par commune pour connaître la capacité financière de chacune d'elles, puis une consolidation financière de ces projections. Le but est d'obtenir un modèle financier de la future commune devant servir pour l'évaluation de tous les projets. Chaque projet sera ainsi évalué d'un point de vue financier afin de réaliser des scénarios et de mesurer l'impact de ces projets sur la

future commune. Un des objectifs, nécessaire, étant de définir un point d'impôt qui soit réaliste et qui figurera dans la convention de fusion.

En résumé, les étapes sont de définir une vision spécifique, de définir des projets concrets, d'évaluer ces projets quant à leur contenu, d'évaluer ces projets d'un point de vue financier, puis de proposer un modèle économique de la future commune

M. Carl-Alex RIDORE reprend la parole pour aborder la question du personnel communal. Les inquiétudes perçues dès l'origine du processus de fusion et relayées lors de la séance avec les secrétaires et boursiers communaux amènent à donner rapidement un message clair aux employés des différentes administrations communales. Le groupe de travail « Administration » a été chargé de mener une réflexion spécifique sur ce thème. Ses recommandations tiennent en trois points :

- « garantir l'emploi à tous les employés communaux lors de la fusion »
- « impliquer les employés le plus tôt possible lors de la réflexion sur la nouvelle organisation de l'administration communale »
- « entendre les employés lors de cette étape afin de pouvoir discuter avec eux de leurs compétences et de leurs aspirations quant à leur rôle dans la nouvelle organisation »

Le CoPil adhère à ces recommandations et invite les groupes de travail à les intégrer dans leurs réflexions. Des discussions seront également menées avec les collectivités intercommunales telles que l'Agglomération et les associations de communes.

Il est évidemment trop tôt pour communiquer sur la nouvelle organisation et la place de chacun, mais il y a la volonté d'impliquer les collaborateurs et collaboratrices concernés dès que possible dans la réflexion. Leurs compétences et connaissances sont nécessaires pour le projet de fusion, de même que dans la phase de mise en œuvre effective de la nouvelle commune.

c) Concept de communication

Les questions de communications sont très importantes dans un projet aussi complexe et sensible qu'un projet de fusion. Parole est donnée à M. Xavier PILLOUD, de la société Virtù Public Affairs pour la présentation des aspects essentiels de la communication.

M. Xavier PILLOUD explique que la stratégie de communication repose sur trois piliers :

a) *la communication institutionnelle* : il est important que l'Assemblée constitutive se dote d'outils de communication classiques qui lui permettent de rendre compte de son actualité, de ses réflexions, des contenus qu'elle produit. Elle doit avoir une identité propre ainsi qu'une voix institutionnelle. Les moyens de cette communication institutionnelle sont la création d'un site internet et les relations avec les médias.

b) *la communication inclusive* : Une campagne sera initiée au mois de juillet avec la création d'un blog alimenté par 20 ou 30 bénévoles pour parler de l'identité à la fois de leur propre commune et de la nouvelle commune fusionnée. Ces personnes, issues des milieux associatifs ou intéressées dans des domaines spécifiques, auront pour tâche de parler du quotidien et de ce qui touche directement les gens. Ils bénéficieront du soutien de personnes compétentes, certainement par le biais d'une collaboration avec l'eikon.

c) *la communication participative* : L'idée est d'organiser trois Grand Fribourg Cafés entre août et fin septembre. Il s'agit d'une invitation à la population à se rencontrer et échanger sur des thèmes précis, encadrés par des modérateurs, ce qui doit apporter des inputs à l'Assemblée constitutive. Les thèmes retenus sont les langues, la qualité de vie et l'attractivité du Grand Fribourg.

Cette stratégie permet de varier la tonalité de la communication pour toucher les différents publics. Dans cet esprit, une newsletter et les médias sociaux seront également utilisés. Au-delà de cette matrice de communication, d'autres actions symboliques peuvent évidemment être organisées.

Logo de l'Assemblée constitutive et maquette du site web : La couleur bleue est retenue pour le logo car il fait référence à la Sarine et se retrouve dans les drapeaux du district de la Sarine et de plusieurs communes du périmètre. Le bleu apporte du sérieux, de la hauteur de vue et une certaine sérénité. Le bleu choisi est plus foncé que celui de la Ville de Fribourg, ce qui est important pour se différencier.

Le logo retenu est le suivant, réalisé par Grafix :



Le logo montre que les choses sont ouvertes et en mouvement, que des discussions seront menées et que le processus participe d'un mouvement démocratique. Le côté institutionnel est fixé avec l'écriture au format relativement rigide pour attacher le dessin. Point important, le logo n'anticipe en rien le projet final quant au nom ou à la forme de la future commune. Il donne un cadre et une identité, mais il n'est pas encore le sujet d'une votation.

Les maquettes du site internet, développées par Frank R, sont présentées. L'idée est de parler du projet, de mettre en valeur les communes, d'expliquer le processus, de présenter les membres, de relayer les thèmes et enjeux, de diffuser les actualités. Un univers distinct est réservé pour le blog.

Pour répondre à la question de Mme Antoinette DE WECK qui s'interroge sur le contrôle et la modération du blog, M. PILLOUD précise qu'une charte rédactionnelle sera finalisée et signée par les bloggeurs. L'animation de la communauté des bloggeurs et les séances de rédaction seront assurées par Virtù. La charte sera accessible sur le site. De même, une modération est prévue sur les médias sociaux.

Mme Christel BERSET s'interroge sur l'utilisation des logos dans les différentes langues. En réponse, M. PILLOUD indique que ceux-ci seront utilisés dans l'une ou l'autre langue en fonction de l'usage, et qu'une version bilingue est prévue. De façon générale, les communications seront traduites.



M. Laurent DIETRICH intervient pour dire l'importance de la communication, qu'il faut être sans attendre en mode campagne pour informer et « vendre » le projet. Ce n'est pas à la population à chercher les informations, mais bien aux acteurs de la fusion à communiquer activement. Dans cette perspective, M. PILLOUD attend le contenu. Il estime également qu'il convient être actif et offensif, mais que la communication doit surtout accompagner le projet.

d) Règlement d'organisation de l'Assemblée constitutive

M. Carl-Alex RIDORE aborde la question plus formelle du Règlement d'organisation, lequel a été approuvé lors de la précédente séance sous réserve de quelques modifications. Plusieurs articles ont ainsi été retravaillés par le CoPil dans le sens des interventions.

Article 2, alinéa 1 nouveau

L'article 2 est adopté comme suit :

L'Assemblée constitutive est composée, du Préfet de la Sarine, qui la préside, des délégués désignés par les conseils communaux et des délégués élus par la population des communes membres du périmètre provisoire.

Article 14, alinéa 2 nouveau

L'article 14 est adopté comme suit :

Ils comptent les suffrages lors des votes.

M. Charles DE REYFF fait remarquer que l'article 45 alinéa 1 doit être modifié dans le même sens, faisant aussi référence à la procédure de vote. La modification de **l'article 45** est également adoptée.

Article 19 nouveau

L'article 19 est adopté comme suit :

¹ Chaque groupe de travail est composé en principe de neuf personnes membres de l'Assemblée constitutive, soit [...] un représentant par commune. Chaque groupe de travail comprend au moins

un membre du Comité de pilotage. Une commune peut exceptionnellement renoncer à être représentée dans un ou plusieurs groupes de travail.

² Pour des motifs fondés, le Comité de pilotage peut déroger aux principes fixés à l'alinéa 1 du présent article. Il traite les demandes de dérogations en veillant à l'équité entre les membres de l'Assemblée constitutive, entre les communes membres et entre les groupes de travail.

³ Hormis les membres désignés conformément aux alinéas 1 et 2 du présent article, des élus, cadres ou collaborateurs des communes membres du périmètre provisoire, ainsi que des représentants des associations de communes peuvent être invités à participer aux groupes de travail, avec voix consultative.

Article 31 nouveau

Mme Lise-Marie GRADEN demande que soit confirmé formellement et avec clarté la possibilité pour les membres de communiquer sur ce qui se discute dans les différents groupes.

M. Giordano BIZZOZERO fait à ce sujet référence au PV de la séance inaugurale dans lequel il est relevé que la communication est permise entre les groupes. Précision étant faite par M. Carl-Alex RIDORE que cette permission se comprend dans le sens de la connexité des thèmes telle que mentionnée au nouvel article 31 alinéa 1.

M. Nicolas SCHMIDT demande à pouvoir communiquer pour que les discussions et débats gagnent en richesse.

Mme Christa MUTTER relève, par analogie, que les échanges sont possibles entre les membres des commissions au Grand conseil ou au Conseils général et que les PV sont disponibles. C'est en revanche la communication vers l'extérieur qui est n'est pas autorisée.

M. Marcel JAQUIER exprime la difficulté à ne pas échanger sur les thèmes de travail.

Mme Antoinette DE WECK relève au contraire les dangers d'une communication qui n'est pas maîtrisée car elle fait place aux approximations et aux « on dit que ». Elle se dit favorable à la mise à disposition des PV mais pas à une communication trop libre qui ne permet pas de garantir l'exactitude des propos.

M. Nicolas SCHMIDT veut que l'Assemblée se prononce sur cette question sensible.

En fin de séance et après consultation avec les membres du CoPil, M. Carl-Alex RIDORE revient sur l'interprétation et l'esprit de cet article. Il invite à conserver l'article dans la formulation proposée et à l'appliquer avec bon sens et pragmatisme. Deux phases peuvent être distinguées. Dans un premier temps, les échanges entre les membres sont encouragés pour stimuler les réflexions et favoriser le débat, ces discussions devant rester à l'intérieur de l'Assemblée constitutive. A l'approche de la phase finale, la communication doit être plus formelle et formalisée avec un rendu des travaux de groupes sous forme de rapports. C'est par le biais d'une communication institutionnelle assurée par la Présidence que les informations seront alors transmises.

L'article 31 est adopté comme suit :

Article 31 alinéa 1 nouveau

Les groupes de travail peuvent inviter aux séances un ou des membres du Comité de pilotage ou de l'Assemblée constitutive. Lorsque la connexité de thèmes l'exige, les groupes de travail veillent à coordonner entre eux les résultats de leurs travaux et réflexions.

Article 31 alinéa 3 nouveau

L'article 83b de la loi sur les communes relatif au secret de fonction et au secret des délibérations s'applique par analogie aux séances des Groupes de travail.

Article 20

M. Marcel JAQUIER revient sur l'article 20 et la question du secrétariat des groupes de travail. Revenant sur la formulation de l'article stipulant que le groupe « assure son propre secrétariat », il suggère de préciser qu'il revient au mandataire d'assurer cette tâche. Avec la confirmation de M. Jacques BLANC (BDO), M. Carl-Alex RIDORE précise qu'il revient effectivement au mandataire de prendre les notes et rédiger un document de synthèse.

L'article 20 est conservé sans modification.

Le Règlement ainsi validé fera l'objet d'une nouvelle communication aux membres de l'Assemblée.

4. Vision du Grand Fribourg

La volonté est d'élaborer une vision qui servira ensuite à décliner les lignes directrices dans les différents groupes de travail. Cette démarche se base sur les discussions au sein du CoPil, des groupes de travail et de l'atelier participatif de ce soir.

Parole est donnée Mme Claudine MÜGELI (Habilis) et M. Etienne MOUNIR (Serec) pour la présentation de la méthodologie de travail et pour l'animation des ateliers. Les intervenants présentent la démarche pour définir la vision du Grand Fribourg. Ils invitent à prendre de la hauteur pour la réflexion, laisser la place au rêve pour définir une vision optimiste et réaliste. Il s'agit encore de l'esquisse du projet commun, et la vision peut encore évoluer au cours du processus. Cette vision sera la base des travaux à venir dans les groupes, et devra aussi servir à la communication pour créer l'envie d'adhérer au projet.

Les ateliers se déroulent par groupes autour de 5 défis définis par le CoPil. La réflexion est d'imaginer à quoi la future commune ressemblera à l'horizon 2030 dans la perspective du défi envisagé. Les rendus comprennent les pistes de réflexion ainsi qu'un slogan illustrant la vision.

Groupe 1	<p>Défi : <i>Rassembler la population autour de l'identité d'une ville à visage humain, respectant les minorités et se positionnant comme une ville pont entre Suisse romande et Suisse alémanique.</i></p>
	<p>Réflexions : Volonté de se regrouper autour d'une forte identité qui se reflète notamment dans la formule « Ici, c'est Fribourg », indépendamment du nom retenu. Idée de ville-pont avec importance des langues (classes bilingues). Accent sur la formation et un tissu économique équilibré permettant à tous de se sentir à l'aise.</p> <p><i>La diversité vécue : Fribourg, la grande petite ville / Gelebte Diversität: Freiburg, die grosse kleine Stadt</i></p> <p>Rapporteur : M. Charles DE REYFF</p>
Groupe 2	<p>Défi : <i>Assurer un développement équilibré des infrastructures sur tout le territoire et favoriser l'accès des habitants à tout l'espace de vie du Grand Fribourg.</i></p>
	<p>Réflexions : Rôle fondamental de la mobilité en veillant à avoir un maillage adéquat de transports publics confortables et rapides, et en tenant les espaces de vie préservés des axes routiers. Idée d'un métro reliant Fribourg à Marly pour gagner des espaces en surface, tout au moins une liaison par rails plus réaliste.</p> <p>Articulation entre centralisation (infrastructures et activités spécifiques en des points définis créant des pôles d'attractivité, par exemple piscine) et décentralisation (maintien d'une répartition plus diffuse des activités moins spécifiques).</p> <p><i>Fribourg : Une ville dans la nature, y vivre et y travailler.</i></p> <p>Rapporteur : M. Dominique CORPATAUX</p>
Groupe 3	<p>Défi : <i>Offrir à tous les habitants des prestations de qualité dans les domaines de la formation, de la santé, du social, de la sécurité, de la culture et du sport.</i></p>
	<p>Réflexion : Des infrastructures réparties sur tout le périmètre avec plusieurs pôles ; les infrastructures sportives au service du sport populaire davantage qu'au sport business. Développer la mobilité entre les périphéries, avec notamment une autoroute à vélos. Favoriser la proximité. Fribourg comme ville de ponts (avec la Suisse allemande, avec Marly), importance du bilinguisme. Ville au caractère ouvert, intergénérationnel, intégratif, harmonieux, attractif. Grand festival de rue.</p> <p><i>(Fribourg), ville d'art et d'études</i></p> <p>Rapporteur : M. Marcel JAQUIER</p>

Groupe 4	<p>Défi : <i>Mettre en place une politique fiscale visant à favoriser la création d'emplois et à donner à la commune les moyens de ses ambitions en matière d'infrastructures et de prestations.</i></p>
	<p>Réflexion : Défi avec un double objectif : créer des emplois et attirer des entreprises d'un côté, investir dans des infrastructures et des prestations de l'autre.</p> <p>D'abord devenir plus riche avec une politique fiscale attractive et gagner des emplois à haute valeur ajoutée. Il faut des ressources en terrains, compétences et infrastructures pour attirer et aider les entreprises. Ensuite dépenser cet argent en fixant des priorités, en subventionnant des associations qui rendent vivant le tissu de la commune, en adaptant les taxes ou déductions. Oser investir dans des infrastructures pour rendre la qualité de vie visible, afin de favoriser le cadre de vie et l'attrait pour les entreprises.</p> <p style="text-align: center;"><i>Fribourg, un cœur bilingue qui bat pour vos projets Fribourg, le secret fiscal le mieux gardé de la Suisse</i></p> <p style="text-align: right;">Rapporteur : Mme Christel BERSET</p>
Groupe 5	<p>Défi : <i>Témoigner de la valeur de l'héritage culturel et le valoriser sous une forme moderne et dans un esprit tourné vers l'avenir.</i></p>
	<p>Réflexion : Conserver et valoriser le patrimoine comprenant les paysages, les personnages, les traditions. Mais il faut lier la modernité à cette tradition avec de la technologie, de l'architecture, de la création artistique, des services. Ce rapprochement débouche (et dérape joyeusement ?) sur les dichotomies tram historique et navette du MIC, pont de la Poya et pont de Berne, Hubert sur un drone...</p> <p style="text-align: center;"><i>De Bolzopolis à FribourgImpulse, ne manquez pas Hubert en drone.</i></p> <p style="text-align: right;">Rapporteur : M. Laurent DIETRICH</p>

M. Carl-Alex RIDORE remercie l'ensemble des participants pour ces réflexions qui vont nourrir le projet de vision.

5. Prochaines démarches

Les prochaines séances de l'Assemblée constitutive sont fixées :

- le 26 septembre 2018 : à Avry ;
- le 5 décembre 2018 : à Granges-Paccot.

6. Divers

Pas de divers

La séance est levée à 22h05.